

REGLEMENT PARTICULIER du 32^{ème} RALLYE REGIONAL de PRINTEMPS – Clermont l'Hérault 14 et 15 mai 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et à ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

V5-T.G. 01.03.2016

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 21 mars 2016
Ouverture des engagements :	Lundi 21 mars 2016
Clôture des engagements :	Lundi 4 mai 2016 à minuit
Parution du road-book :	Dimanche 10 mai 2016 à 8h15
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 10 mai 2016 de 8h30 à 18h
Vérifications administratives le :	Samedi 14 mai 2016 de 8h à 13h
Vérifications techniques le :	Samedi 14 mai 2016 de 13h15 à 18h45
Heure de mise en parc de départ le :	Samedi 14 mai 2016 de 13h30 à 19h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 14 mai 2016 à 13h45
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 14 mai 2016 à 17h45
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 14 mai 2016 à 20h15
Briefing concurrents écrit remis aux vérifications administratives	Samedi 14 mai 2016 de 13h15 à 18h45
Départ de Clermont l'Hérault :	Dimanche 15 mai 2016 à 8h
Arrivée à Clermont l'Hérault :	Dimanche 15 mai 2016 à 16h28
Vérification finale le :	Dimanche 15 mai 2016
Publication des résultats du rallye, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé final le :	Dimanche 15 mai 2016
Remise des prix 1h après l'affichage des résultats officiels le :	Dimanche 15 mai 2016

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Montpellier Pic-Saint-Loup organise le 32^{ème} Rallye Régional de Printemps Clermont l'Hérault en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Une parade de voitures historiques ou d'exception sera organisé conformément au règlement de la parade présenté en annexe. Le présent règlement a été enregistré par la ligue Régionale automobile LANGUEDOC ROUSSILLON sous le permis d'organisation numéro :

R7 en date du **01/03/2016**

Comité d'Organisation

Président : Jacques ALMERAS et Maryse DELMAS

Membres : le comité directeur de l'ASA Montpellier Pic-Saint-Loup

Secrétariat du Rallye, Adresse :

ASA Montpellier Pic-Saint-Loup

Allées E. Saumade

Le Belvédère

34270 Saint Mathieu de Trévières

Téléphone : 04.67.55.11.16

Permanence avant le rallye à l'ASA Montpellier Pic-Saint-Loup : Tous les mardis de 17h à 19h30

Permanence pendant le rallye : Salle Georges Brassens, avenue Paul Bert à Clermont l'Hérault

le samedi 14 mai 2015 de 8h à 20h

et le dimanche 15 mai 2015 de 7h00 à la fin du délais de réclamation

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :

M. Claude MARY

1622/0805

Commissaires Sportifs membres du collège :

M. Jean Pierre BOBO

25315/0816

M. Alain SZAFARCZYK

4793/0804

Directeur de Course :

M. Patrick BOUTEILLER

123253/0811

Directeur de Course Adjoint au PC:

Mme Delphine GRAUBY

163789/0811

Directeur de Course délégué aux ES :

Mme Sylvie MONTET-CAZES

205244/0811

Mme Carmen BELCHI

8747/0803

Médecin Chef :	Mme Evelyne ROL-ALLE	40773/0801
Commissaire Technique Responsable :	Dr. Jean Claude DESLANDES	223706/0811
Commissaires Techniques Adjoints :	M. Bernard PENILLA	17999/0811
	M. Michel MOLINES	9502/0801
	M. Jean-Michel OTTAVI	1534/0816
	M. Christian MANGEMATIN	6507/0801
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M. Gérard DURAND	13816/0809
	M. Thierry LE FOLL	58387/0809
Observateur du comité :	M. Alain SZAFARCZYK	4793/0804
Chargé des commissaires de route :	M. Pierre CAPDEVILA	49726/0811
Classement informatique :	M. Christian FOURCADE	11825/0811
Chargé des relations avec la presse :	M. Jean Claude BOUISSEREN	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye Régional de Printemps Clermont l'Hérault compte pour :
la Coupe de France des rallyes 2016 (coef 2)
le Championnat de la ligue Régionale Automobile Languedoc Roussillon 2016
le Challenge ASA Montpellier Pic-Saint-Loup 2016

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, lors de la remise du road book, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 14 mai 2016 de 13h15 à 18h45 à la salle Georges Brassens, avenue Paul Bert à Clermont l'Hérault.
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 14 mai 2016 de 13h30 à 19h00 à l'espace Gare de Clermont l'Hérault.
Les vérifications finales seront effectuées à : Etap Auto Les Tannes Basses 34800 Clermont l'Hérault
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Printemps Clermont l'Hérault doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Lundi 4 mai 2016 à minuit accompagné des **photocopies des permis et des licences du pilote et du copilote.**

La liste provisoire des engagés publié sur le site : www.asa-montpellier.com tient lieu de confirmation d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 220 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : montant de l'engagement X 2

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques devront être établi à l'ordre de « ASA Montpellier Pic-Saint-Loup ».

Pour être recevable, les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées, adresse mail comprise. Aucun engagement ne sera accepté par E-mail.

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou E-mail avant le début des vérifications. Une somme forfaitaire de 30€ sera retenue sur le montant de l'engagement, pour frais administratifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance : parking de la gare à Clermont l'Hérault. La vitesse y est limité à **30km/h.**

Pour des raisons de superficie de parc, **les remorques ne sont pas autorisées dans l'enceinte du parc d'assistance.** Le parking remorque est situé au complexe sportif l'Estagnol de Clermont l'hérault, suivre le fléchage. Le parking remorque n'est ni surveillé, ni gardé.

Le dimanche 15 mai 2016, jour de la compétition, **les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.1.P. Identification des voitures

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional de Printemps Clermont l'Hérault représente un parcours de 225,9 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,99 km.

Les épreuves spéciales sont au nombre de 2 :

- 1-3-5 : 5,73km
- 2-4-6 : 7,6km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :

- **Dimanche 8 mai 2016 de 8h30 à 18h :**
Les road-book sont à retirer au Bar-Restaurant LE SANGLIER à Cabrières de 8h15 à 18h
- **Samedi 14 mai 2016 de 8h à 13h :**
Les road-book sont à retirer à la salle Georges Brassens à Clermont l'Hérault

6.3P. AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé à l'entrée de la salle Georges Brassens, avenue Paul Bert à Clermont l'Hérault.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des officiels et des Commissaires sont :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Afin que tous les équipages puissent profiter d'un tarif réduit sur les droits d'engagement, l'ASA Montpellier Pic-St-Loup en compensation ne distribue pas de prix en espèces.

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers du scratch, aux 3 premiers de chaque classe et au 1^{er} équipage féminin. Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera sur le podium de départ, le dimanche 15 mai 2016, 1h après l'heure d'entrée du dernier concurrent en parc fermé final.